



CSE EXTRA DU 15/05/2019

La direction a convoqué les organisations syndicales pour nous annoncer les prévisions sur l'activité de l'entreprise et sur le recours au chômage partiel jusqu'à fin décembre.

Activité : Le nombre de moteur à produire sur le site de bourbon Lancy reste inchangé soit 33 100 unités. Cependant, une commande de 2 100 moteurs reste en suspens et pourrait se rajouter à l'activité déjà prévu dans les mois à venir.

Chômage partiel : les prévisions jusqu'à fin décembre sont de 16 jours de chômage. 7 jours en juillet, 3 en septembre, 2 en octobre et 3 en décembre.

La rémunération du chômage partiel **ne changera pas**.

Un syndicat se vante que grâce à ses arguments, la direction ne changera pas la rémunération du chômage partiel, alors que suite à une de leur question lors de la réunion des délégués du personnel de novembre 2018 sur le mode de calcul, la direction trouvait que les salariés étaient trop payés pendant le chômage. Passe-moi la balle, je serais quoi en faire !!...

Heures supplémentaires : la direction a précisé que les heures supplémentaires effectuées sont mises en place pour répondre à la demande du client.

La CGT a informé la direction que les responsables interdisaient aux grévistes de faire des heures supplémentaires à la demande de Mr Bernardini. La CGT a rappelé que c'était illégal !! La direction nous a confirmé que c'était dû à une mauvaise communication. En fait, les responsables doivent refuser les demandes si le nombre de salariés est suffisant pour les réaliser...

La cgt